

# Le Tronchet

LE MAGAZINE DE LA VIE MUNICIPALE | Janvier 2022



XXXX

XXXXXX

XXXXXXXXXX





**Chères Tronchettoises, chers Tronchetois,**

L'équipe municipale et moi-même sommes particulièrement heureux de vous souhaiter une belle et heureuse année 2022, au cours de laquelle nous continuerons par notre engagement et nos actions à offrir aux Tronchettoises et aux Tronchetois tous les atouts d'une commune dynamique.

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire, j'ai une pensée pour les habitants et les familles touchés par le COVID.

Que tous les acteurs qui participent au bien-vivre ensemble soient ici remerciés, que ce soit les associations, les entreprises, les représentants des administrations et les habitants du Tronchet.

En juillet dernier, je vous indiquais dans mon éditorial la large consultation menée sur le projet de territoire et réalisée par Saint-Malo Agglomération. Ce travail s'est concrétisé par un vote favorable du conseil municipal sur ce projet le 18 novembre dernier. Je vous rappelle les cinq valeurs qui caractérisent notre projet de territoire :

Le bien-vivre ensemble, La proximité, La solidarité, L'ambition et L'innovation.

Ce projet de territoire sera mis en œuvre par étapes dès 2022 selon les capacités financières de Saint-Malo Agglomération pour l'ensemble de notre territoire.

Je vous invite à consulter le site internet de l'Agglomération pour découvrir les détails de ce projet de territoire.

Les travaux en cours et les projets communaux sont nombreux, ils répondent à notre souci permanent d'améliorer les services offerts à la population de la commune.

D'abord, le secteur « Mairie », avec la halle, la boulangerie et son théâtre de verdure. Les travaux sont en cours de réalisation. Nous poursuivons les démarches avec l'équipe municipale pour l'ouverture de la boulangerie, et ce, malgré le récent désistement des candidats pour raison de santé. Le contexte sanitaire, bancaire et économique rend le dossier plus long que prévu. Nous disposerons avec ces équipements d'un environnement superbe et préservé : l'accès à l'école sécurisé, une halle pour des activités diverses et variées, un théâtre de verdure pour la contemplation et la détente à proximité de l'étang de Mireloup, une boulangerie-pâtisserie-épicerie pour les besoins de la population qui fréquente notre commune.

Les travaux projetés en 2022 sont la sécurisation du carrefour le long du cimetière et rue de la Prière (une première phase en 2021 qui vient d'être signée avec l'entreprise en novembre et une deuxième phase en 2022 pour finaliser les aménagements du secteur).

Notre patrimoine ne sera pas oublié puisque des travaux d'entretien conséquents seront entrepris sur l'Abbaye Notre Dame du Tronchet. Il s'agit dans un premier temps de préserver ce patrimoine si emblématique de notre commune.

En matière sportive, nous mènerons une réflexion sur un équipement en libre-service de type terrain multisport. Cet investissement important nécessitera des financements et des subventions, qui conditionneront la réalisation de cet équipement.

Vous découvrirez également dans ce bulletin la plupart des manifestations programmées en 2022 dont l'exposition itinérante du trophée de la Route du Rhum qui passera au Tronchet du 9 au 29 mai 2022. Je vous invite à proposer vos idées d'animation autour de cet événement en prévision de la route du Rhum 2022.

J'adresse à chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2022. De la santé, du bonheur partagé, de l'amitié et de la solidarité.

**Pascal Briand,**  
Maire du Tronchet

# Sommaire

## VIE COMMUNALE

- Vœux du Maire
- Bibliothèque
- Semaine bleue
- État civil
- Pique nique communal
- Sur vos agendas
- École
- Repas du CCAS
- Terre Saine
- Autorisation IGN

## INFOS COMMUNALES

- Principales décisions du conseil
- Intramuros
- Déclaration PPA
- AFAFE
- Boulangerie
- Le Plan Communal de Sauvegarde
- Stationnement dans la commune

## INTERCOMMUNALITE

- Assainissement non collectif
- Actualités du Sage
- SBCDoI
- Inclusion numérique
- Route du rhum

## VIE SOCIALE

- Monoxyde de carbone
- Alimentation des enfants

## VIE ASSOCIATIVE

- APE
- Comité des fêtes
- Marche détente et découverte
- Gym-Détente
- Dojo
- Téléthon

## MEMOIRES DU PASSÉ...

- L'école des filles (2<sup>e</sup> partie)
- Inventaire communal

Directeur de la publication : Pascal Briand  
 Rédaction et coordination : la municipalité  
 Crédits photos : Mairie du Tronchet  
 Création, mise en page et impression :  
 Imprimerie ATIMCO - Combour  
 Dépôt légal : janvier 2022  
 Contact : Mairie du Tronchet  
 Tél. 02 99 58 95 39  
 Le Baillage - 35540 Le Tronchet

# Bibliothèque

## RETOUR SUR UN AN D'ACTIVITÉS À LA BIBLIOTHÈQUE

Vous voulez vous investir dans l'une de ces activités, rejoignez-nous !

### Accueil, conseil, prêts et retours de livres



### Acquisition de livres



Nouveautés printemps 2021

### Équipement des livres



### Décoration



Noël 2020

### Accueil de classe



Accueil mensuel des CE2 - CM1 et CM2

### Lecture contée



Animation Halloween - Nov. 2021

### Préparation d'expositions



Expo Joanna Maeyens Automne 2021

### Création d'accessoires



Tapis de lecture

## Semaine Bleue



### ÉTAT CIVIL

#### Bienvenue à :

- Charles
- Gabin
- Mahé
- Naël
- Oxana
- Télyo
- Zack

#### Peine et Tristesse :

8 personnes nous ont quittés.

Dans le cadre du 70<sup>e</sup> anniversaire de la « Semaine Bleue », qui avait cette année pour thème « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire », le CCAS a organisé le 12 septembre dernier une après-midi de jeux. Ces jeux de société adaptés aux plus âgés, dont les pièces sont faciles à manipuler, ont permis à 12 résidents de l'EHPAD de Le Tronchet et à 6 personnes de l'EHPAD de Gardiner de Dinard de passer un agréable moment de convivialité assistés par des accompagnants.

## Pique-nique Communal

Le dimanche 12 septembre, sous un beau soleil, s'est déroulé le pique-nique communal dans les jardins et sous les arcades de l'abbaye. Nous étions 82 à partager ce moment de convivialité entre tronchétois de toutes générations. Après l'apéritif offert par la mairie, tous se sont installés pour déjeuner, avant de se livrer à des concours de palets, de jeux de cartes et autres activités pendant une bonne partie de l'après-midi.



## Sur vos agendas

La mairie vous invite à noter les événements suivants sur votre agenda :



**21 Janvier 2022 :** Vœux du Maire

**19 Mars 2022 :** Repas du club Gym-Détente

**27 Mars 2022 :** Concert Chorale de la Baie dans l'église

**3 Avril 2022 :** Chasse aux œufs du Comité des Fêtes avec l'école

**9 mai 2022 :** Exposition du trophée de la Route du Rhum

**ATELIERS SUR LE SOMMEIL ORGANISÉ PAR LE CLIC DE DINARD**  
De 10h à 12h

17 janvier 2022      14 mars 2022

31 janvier 2022      21 mars 2022

21 février 2022      20 juin 2022

*Pour tout renseignement, contacter Danielle FLAUX*

**Mairie :** 02 99 58 95 39  
mairie@letronchet.eu

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15  
et de 13 h 30 à 17 h 15

Samedi de 9 h à 12 h

**Bibliothèque :** 02 99 58 95 39  
bibliothèquedutronchet@gmail.com  
www.letronchet.bibenligne.fr

Lundi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15  
Mardi de 14h à 16h  
Mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Samedi de 9 h à 12 h

**Agence postale communale :** 02 99 58 14 17

**Gendarmerie Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine :**  
02 99 58 40 05

Lundi, mercredi et samedi de 14 h à 18 h  
Vendredi de 8 h à 10 h et de 14 h à 18 h

## École

Côté cours



### Nouvel agent sur le temps périscolaire

Depuis la rentrée des classes, Florian vient seconder Sylvie, Nathalie et Mireille sur le temps périscolaire. Les effectifs étant en augmentation depuis le retour des CE2 sur l'école de Le Tronchet, l'embauche d'un nouvel agent était nécessaire.

Florian est présent à la garderie du matin, du soir et durant la pause de midi.

Fort de son expérience d'animateur en centre de loisirs, il encadre les enfants avec calme et bienveillance et leur propose diverses activités sportives, ludiques et manuelles.

Il apporte son dynamisme à une équipe expérimentée qui intervient avec professionnalisme auprès d'un jeune public qui demande de plus en plus d'attention.



### Des investissements pour améliorer le quotidien de enfants

Huit chaises rehaussées ont été achetées pour que les plus petits mangent à une hauteur adaptée aux tables.

L'achat de jeux d'extérieur (ballons, cordes à sauter, briques de construction en plastique) et de jeux de construction d'intérieur ont été financés par l'Association des Parents d'Elèves avec l'aide de La Mairie.

### Une équipe enseignante inchangée :

M. Gaillard, Mme Pannetier et M. Maillot assisté de Mme Hellier en charge des apprentissages.

64 élèves sont scolarisés sur le site du Tronchet et 57 sur le site de Tressé.

Depuis septembre, à la demande de Mme Lefort, inspectrice de la circonscription, les CE2 poursuivent leur scolarité sur le site de Le Tronchet.

M. Gaillard  
Directeur de l'école  
Classes : CM1/CM2  
Effectif : 23

Mme Pannetier  
Classe : CE2/CM1  
Effectif : 24

M. Maillot  
ATSEM : Mme Hellier  
Classe : TPS/PS/MS  
Effectif : 20

## Repas du CCAS



Le dimanche 21 novembre a eu lieu dans la salle des fêtes le repas du CCAS offert à tous les habitants de plus de 70 ans. Ils étaient 54, heureux de se retrouver, d'apprécier le déjeuner préparé et servi par les équipes du traiteur Les Herminelles, et de pouvoir danser grâce à l'animation musicale de Madame Plihon. Ils étaient accompagnés par 27 autres convives pour partager cet après-midi de fête, dont le Maire, des membres du conseil municipal et du CCAS et des conjoints.

Un colis sera remis aux personnes de plus de 70 ans qui n'ont pu se déplacer et participer à ce beau moment de fête.

## Label Terre saine, communes sans pesticides

L'objectif de ce label national animé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) est de :

- Valoriser les élus et les services techniques des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires ;
- Entrainer les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé », vers le zéro pesticide sur l'ensemble des espaces en ville ;
- Sensibiliser les jardiniers amateurs et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques.

- Les objectifs visés pour la commune du Tronchet concernent des enjeux de protection de la santé du personnel chargé de l'entretien des espaces publics et celle des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.

- La candidature de la commune pour obtenir le label national « Terre Saine », conformément au cahier des charges et à la grille d'évaluation, s'inscrit dans une politique de non utilisation de produits phytosanitaires dans la commune du Tronchet depuis au moins un an et d'engagement à rester en zéro pesticide.

Après examen de notre candidature, la Commune a reçu le label national « Terre Saine, communes sans pesticides ». Le diplôme a été remis aux maires des communes labellisées lors d'une cérémonie présidée par Madame Barbara Pompili Ministre de la Transition Ecologique.



### ERRATUM

Dans le dernier bulletin municipal de juillet 2021, nous vous avons présenté un dossier sur les chemins de randonnée traversant la commune grâce aux documents fournis par l'IGN. Nous mentionnons ici leur autorisation de reproduction qui n'avait pas figuré sur le bulletin :

- Extrait de SCAN 25@
- © IGN – 2021
- Autorisation n° 40-21.19

# Principales décisions du conseil

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à :

- Adhérer à l'association de « l'ordre de Tiron » (ordre qui a créé l'abbaye)
- Adhérer au service mutualisé « Inclusion numérique pour tous »
- Adhérer au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides » animé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) :

## TRAVAUX

- Les entreprises pour l'aménagement de la boulangerie ont été retenues.

Lot	Entreprise	Montant HT
n°1 - Gros Œuvre	Eiffage 35418 Saint-Malo	8 001.70 €
n°2 – Menuiseries intérieures	Papail Et Fils 35120 Mont Dol	21 293.00 €
n°3 – Cloisons Isolation Plafonds	Stoa 35510 Cesson Sevigne	24 055.95 €
n°4 – Revêtement de sol et mur	Degano 35400 Saint-Malo	23 757.58 €
n°5 – Peinture	Garel 35000 Rennes	7 521.83 €
n°6 – Plomberie et ventilation	Cobac 35270 Combourg	13 218.03 €
n°7 – Electricité	Atce 35400 Saint-Malo	18 749.12 €
	TOTAL	116 597.21 €

- Travaux de sécurité

Les prestations sont divisées en 2 tranches :

- TRANCHE FERME (RD 75 entrée Nord section 1a – Carrefour RD 75-RD119 – travaux divers RD 9 Le Village)

- Aménagement de l'entrée d'agglomération Nord sur la RD 75 – Déplacement de l'entrée/sortie d'agglomération – Déplacement de la stèle de l'Abbé Caperan (1a)
- Aménagement et mise en sécurité du carrefour RD 75/RD 119 en aménagement d'un giratoire franchissable
- Travaux divers RD 9 : parking et passage de politesse
- TRANCHE OPTIONNELLE 01 (RD 75 entrée Nord section 1b – RD 119 Est – Parking – réfection cheminement piéton RD 75)
- Recalibrage de la RD 75 et aménagement d'un cheminement piéton sur la rive Est de l'entrée d'agglomération au cimetière (1b)
- Aménagement de stationnements longitudinaux le long de la RD 119 côté cimetière et réfection du revêtement
- Aménagement d'un parking de 18 places à proximité du cimetière
- Réfection du cheminement piéton du Béranger existant le long de la RD 75 sur 250 m.



Travaux de sécurité



Travaux de sécurité



Travaux de sécurité

## FINANCES

### - Taxe foncière propriété bâtie – Exonération de 2 ans

Le Conseil Municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable, mais uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Le Conseil Municipal précise que l'exonération est de 100 % pour les immeubles financés au moyen de prêts aidés de l'Etat.

### - Tarif cantine

La commune ne répercute pas la totalité des frais à sa charge (les charges de main d'œuvre, de bâtiments et divers) pour participer à la réduction du coût des repas pour les parents et à l'amélioration de la qualité du repas.

	Tarif actuel TTC	Tarif TTC au 1 <sup>er</sup> octobre 2021
Enfant	2.93 € TTC	3.00 € TTC
Adulte	5.00 € TTC	5.00 € TTC

La fourniture de repas en liaison chaude intègre 30 % de denrées issues de l'agriculture locale et la variante avec 20 % de denrées issues de l'agriculture biologique.

A compter de janvier 2022, un repas végétarien sera servi par semaine.

## INTERCOMMUNALITE

- SDE35 : Approbation du transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »
- Centre de Secours de Plerguer – Transfert de propriété du SIVU au Département d'Ille et Vilaine –
- Centre de Secours de Plerguer – Dissolution du SIVU

### - Saint-Malo Agglomération : Projet de territoire

Le Projet de territoire se veut un lien entre l'Agglomération et ceux qui vivent et font le territoire en premier lieu les communes. Ce Projet est également un nouveau départ en termes de gouvernance et de relations entre l'Agglomération et le territoire. Un point d'étape sera fait chaque année pour mesurer les actions accomplies et les avancées du Projet.

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet de territoire de Saint-Malo Agglomération. Il propose de tenir compte des notions suivantes dans le projet de territoire :

- Equité entre les communes
- Etablissement des priorités dans les actions
- Chiffrage des impacts financiers des actions
- Solidarité envers les communes rurales
- Consolidation des atouts des communes
- Anticipation du réchauffement et dérèglement climatique (COP26)

Il sollicite une politique de la « commune » à l'instar de la politique de la ville. Il constate la mise en avant de Saint-Malo. Il demande

l'étude d'un PLUI. Il demande l'étude d'une prise de compétence « enfance », notamment pour l'accès de services de la petite enfance à l'adolescence (crèches, centres de loisirs, centres adolescents), leur développement et favoriser une politique tarifaire.

(8 pour, 0 contre, 3 abstentions)

### - Saint-Malo Agglomération : Adoption du règlement définissant les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

La loi portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN du 23 novembre 2018) fixe au 1er janvier 2022 la saisine des usagers par voie électronique en matière de demande d'autorisation d'urbanisme. Dès lors, toute collectivité pourra être saisie de manière électronique par ses usagers selon les dispositifs qu'elle aura mis en œuvre (article L 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration). Il s'agit de la saisine par voie électronique (SVE).

Dans le cadre de la convention du Service Commun Droits des Sols, Saint-Malo Agglomération souhaite mettre à disposition des usagers des communes adhérentes un dispositif dématérialisé simplifiant les démarches de dépôt et de suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme, quelle que soit la taille de la commune.

Le dispositif consistera en la création d'un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), qui sera décliné en une page d'accueil internet pour chacune des communes adhérentes.

L'utilisateur pourra toutefois continuer à déposer sa demande au format papier s'il le souhaite.





La mairie du Tronchet utilise l'application mobile INTRAMUROS pour vous informer.

Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services de votre commune et des alentours !

# DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

## DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

**Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :**

### 1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'EdE (Établissement de l'élevage) : cf liste au verso.

### 2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée\*.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux: participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

### 3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

**Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau** notamment sur les oreilles et l'abdomen, **ou mortalité anormale** → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

**agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir**  
**www.plateforme-esa.fr**

\* Pays concernés au 10/09/2019 sur le continent européen :

Belgique, Biélorussie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lituanie, Lettonie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Sardaigne, Serbie, Slovaquie et Ukraine



## AFAFE

L'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) rentre dans une deuxième phase. Après l'étude d'aménagement qui a permis de faire un état des lieux et de définir le périmètre de l'AFAFE, le Préfet vient de transmettre début novembre l'arrêté de prescriptions et recommandations environnementales qui fixe les objectifs dans un contexte d'amélioration de la qualité de l'eau, servant au géomètre expert, au cabinet d'étude d'impact et à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) pour la conception du futur projet d'AFAFE.

La phase de classement des sols a commencé en novembre 2021 par la détermination d'environ 50 parcelles témoins, travail réalisé par un groupe de travail de la CIAF accompagné d'un géomètre et d'un pédologue (expert dans l'étude de la formation et de l'évolution des sols) de la Chambre d'Agriculture.

Ce travail servira de référence pour le classement des terres qui aura lieu de mi-janvier à mi-mars 2022.

Une consultation du public sur ce classement aura lieu durant un mois autour de l'été 2022.



## Boulangerie : Quand la pâte ne veut pas lever !

Grosse déception à propos de la future boulangerie, car nous venons d'apprendre que, pour des raisons de santé et alors que leur dossier était très avancé, les candidats pour la création de la boulangerie pâtisserie épicerie ont été contraints d'abandonner le projet.

Durant l'été 2020, nous avons déjà eu le désistement des premiers candidats qui, au bout de plusieurs mois de travail sur le dossier, ont souhaité s'orienter vers un autre projet de vie.

Nous allons relancer un appel à candidatures, avec l'appui des organismes professionnels, pour trouver de nouveaux candidats, et amener le projet à son terme dans les meilleurs délais.

Toute personne, qui serait intéressée pour aider lors des mesures de sécurité ou de secours mises en œuvre après le déclenchement du PCS par le Maire, peut devenir « Volontaire pour la Réserve Civile Communale ». Pour tout renseignement, prendre contact avec la mairie.

## Le Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde ou PCS, est un document donnant toutes les informations utiles et nécessaires pour réagir efficacement en cas de sinistre, d'accident ou d'événement important pouvant perturber la vie de la commune et de ses habitants.

Il est rédigé sous le contrôle du Maire, et contient les rubriques suivantes :

- Les mesures à prendre selon le problème rencontré
- La liste des intervenants et la définition de leur rôle
- Les coordonnées des principaux services de secours et des sociétés de service intervenant sur la commune
- La liste des matériels de secours et de communication d'urgence auprès de la population

- La liste des établissements de la commune recevant du public
- La liste des acteurs économiques de la commune

Chaque année, ce document est revu avec les membres du Conseil Municipal, pour vérifier sa mise à jour et pour permettre aux élus de se familiariser avec les mesures à prendre en cas de nécessité.

Toute personne, qui serait intéressée pour aider lors des mesures de sécurité ou de secours mises en œuvre après le déclenchement du PCS par le Maire, peut devenir « Volontaire pour la Réserve Civile Communale ». Pour tout renseignement, prendre contact avec la mairie.

### STATIONNEMENT

**Les trottoirs sont créés pour assurer la sécurité des piétons, ne l'oublions pas !**

Les arrêts et les stationnements gênants sur les passages piétons et sur les **trottoirs** sont considérés comme des stationnements très gênants et sont passibles d'une **amende de 135 €**. Des verbalisations pourront être appliquées en cas de non-respect.

## Aides financières pour la mise en conformité d'installations d'assainissement non collectif

Saint-Malo Agglomération assure le service public d'assainissement non collectif. Dans ce cadre, nous sommes amenés à faire vérifier périodiquement la conformité de vos installations. Conscients du coût de mise en conformité, nous avons signé une convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne **permettant de subventionner vos travaux de mise aux normes** sur l'ensemble de notre territoire.

Conformément aux dispositions de l'article L213-9-2 du code de l'environnement, l'Agence de l'Eau apporte des aides financières pour la réalisation de travaux d'intérêt commun qui contribuent à **la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, des milieux aquatiques, du milieu marin ou de la biodiversité.**

En effet, un système non conforme entraîne une dégradation de la qualité du milieu récepteur et peut générer des pollutions néfastes pour la baignade ou la pêche à pied et la production de coquillages dans les zones conchylicoles.

**Sont éligibles à une aide de l'Agence de l'Eau** les travaux de mise en conformité dans les situations suivantes :

- Absence d'installation,
- Installations contrôlées "non-conformes" avec travaux obligatoires sous 4 ans en raison d'un risque sanitaire et/ou environnemental (art. 4 cas a et b de l'arrêté du 27 avril 2012) sous réserve de respecter les critères suivants ;
  - charge brute de pollution organique reçue inférieure ou égale à 1,2 kg/jour de DB05
  - installations réalisées avant le 9 octobre 2009 (art. 5 de l'arrêté prescription techniques du 7 mars 2012)
  - liées à une habitation achetée avant le 1er janvier 2011 (art. 4 de l'arrêté du 27 avril 2012)

Le montant de subvention attribuée par l'Agence de l'Eau est calculé par application d'un taux de 30% à la dépense retenue. Cette aide s'applique aux dépenses de travaux de réhabilitation ainsi qu'aux dépenses liées à l'étude de sol et de filière.

A noter que le coût maximal retenu pour ces travaux est de 8500 € TTC, ce qui correspond à un **montant maximal de subvention de 2550 €.**

**Pour pouvoir en bénéficier, la démarche est la suivante :**

- 1 Vérifiez la conformité de votre assainissement non collectif,
- 2 S'il est non conforme, contactez Saint-Malo Agglomération, en vue de monter un dossier de subvention.

**Saint-Malo Agglomération**

☎ 02 99 21 92 01

✉ [eau.assainissement@stmalo-agglomeration.fr](mailto:eau.assainissement@stmalo-agglomeration.fr)

### IMPORTANT

*N'engagez pas d'étude de filière ni de travaux avant d'avoir complété le dossier de demande de subvention.*



Saint-Malo Agglomération  
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)  
6 rue de la Ville Jégu - BP 11  
35 260 CANCALE  
02 99 21 92 01 - [www.stmalo-agglomeration.fr](http://www.stmalo-agglomeration.fr)



## Les actualités du Sage des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

*Des travaux de reméandrage du Meleuc en Forêt du Mesnil pour améliorer la qualité de l'eau*

Le Meleuc est un cours d'eau traversant les communes du Tronchet et de Mesnil Roc'h. Il vient de faire l'objet de travaux de restauration de la part du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDoI) dans la Forêt du Mesnil. L'objectif est de redonner au cours d'eau ses méandres d'origine et de rétablir des fonctionnalités hydrauliques du site pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



*De gauche à droite : Johnattan Barbier (agent ONF), Fabien Hyacinthe (Technicien rivières du SBCDoI), Virginie Labbé (entreprise Agrioservices), David Penaud (entreprise Colas), Hubert Mulliez (Adjoint au maire du Tronchet), Jean-François Richeux (Vice-président du SBCDoI)*

### Un cours d'eau dégradé et des enjeux de qualité d'eau importants

Les cours d'eau côtiers de la région de Dol-de-Bretagne constituent un patrimoine important permettant de nombreux usages économiques et de loisirs. Toutefois, lorsqu'ils sont dégradés, leur fonctionnement doit être amélioré. Le Meleuc présente un état très dégradé et n'a pas bénéficié, contrairement à d'autres cours d'eau tels que le Guyoult, de travaux antérieurs d'entretien et de restauration. Cette opération permet donc de concrétiser les premiers travaux de restauration du cours d'eau.

Le site concerne les communes du Tronchet et de Mesnil Roc'h. Il est situé le long de la Forêt domaniale du Mesnil, sur le bassin versant du Meleuc, à l'amont du barrage de Mireloup. Le secteur présente une multitude d'enjeux liés notamment à la protection de la ressource en eau au titre de la production d'eau potable, compétence exercée par le syndicat Eau du Pays de Saint-Malo. La retenue d'eau potable de Mireloup - alimentée par le Meleuc - est en effet une ressource sensible, en ce sens que l'eau qui y est stockée, une fois potabilisée, sera destinée à la consommation humaine. Il est donc primordial que l'eau brute y soit la plus pure possible.

La Forêt domaniale du Mesnil permet aussi de répondre à un fort enjeu de biodiversité par des actions de restauration des habitats aquatiques (mares, bras morts, méandres, zones humides) en accord avec le gestionnaire du site, l'Office National des Forêts (ONF), les communes et les différents propriétaires privés concernés.

### Quels ont été les travaux réalisés ?

Un reméandrage quasi complet du Meleuc dans sa partie forestière - en aval du lieu-dit Le Pont d'Agou - a été effectué afin de faire retrouver au cours d'eau son ancien lit. De plus, la partie aval du Ruisseau de la Lande David - affluent du Meleuc - a été remise en fond de vallée sur environ 200 mètres.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de restauration semi-passive pour une grande partie des travaux. L'objectif était en effet de réduire au maximum les interventions pour ne pas déranger ou traumatiser le milieu forestier. Parmi les mesures identifiées pour limiter ces impacts, des chemins d'accès ont été définis avec les agents de l'ONF ainsi que des modalités d'intervention permettant d'abattre le moins d'arbres possible.



Les effets attendus de ces travaux sont la restauration de fonctionnalités telles que l'auto-épuration de l'eau, la régulation des débits de crue, mais aussi l'amélioration des habitats du cours d'eau pour la préservation des espèces, la sensibilisation du grand public sur les effets d'une telle restauration.

*Ces travaux représentent une enveloppe financière avoisinant les 70 000€ TTC. Ils sont financés à 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 30% par le Département d'Ille-et-Vilaine. Le SBCDoI finance à hauteur de 20%.*



L'interview

du mois **Jean-Francis RICHEUX**

Président du Syndicat de distribution des EAUX DE BEAUFORT et du Syndicat de production Eau du Pays de Saint-Malo nous répond :



Cette année a été une année de pluie, pourtant en septembre il y a eu un arrêté « alerte sécheresse ». Comment est-ce possible et pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Toutes les eaux ruissellent et vont directement à la mer, sans avoir le temps de s'infiltrer dans les sols. Et la météo, elle, est plus extrême : les pluies plus fortes, les sécheresses plus dures et longues. La nappe des ruisseaux et nos sols ne se rechargent plus suffisamment en eau.

Que pouvons-nous faire à notre échelle ?

Nous avons 2 grands objectifs : diminuer notre consommation et favoriser l'infiltration dans le sol. Pour cela, plusieurs petites habitudes peuvent être mises en place :

- Récupérer l'eau de pluie, et la gérer à la parcelle.
- Créer des petits talus de végétation pour retenir l'eau quelques jours après une pluie.
- Limiter le temps sous la douche (4 minutes maximum).
- Abaisser nos débits d'eau en réglant au minimum le réducteur de pression.

Pourquoi nous demander ces efforts ? Si l'on ne fait rien, est-ce que cela changera vraiment quelque chose ?

Oui, bien sûr ! Nous consommons de plus en plus pour une quantité d'eau naturelle moindre. Les efforts de chacun ont déjà permis d'éviter une coupure d'eau générale. Néanmoins en janvier 2012 et 2017, nous avons frôlé la catastrophe à 10 jours près... Rappelons-nous que l'eau potable sert à s'hydrater et rester propre.

Pourquoi manquons-nous d'eau l'hiver alors qu'il pleut à cette période ?

Quand nous étions jeunes, il était normal de ne pas avoir de pluie pendant 4 mois, de juin à septembre. Aujourd'hui, la normalité est devenue 9 mois sans pluie, de mai à janvier. A contrario, comme en 2021, les pluies sont plus intenses et l'eau ruisselle au lieu de s'infiltrer. Il nous faut faire avec les nouvelles conditions.

Que faites-vous pour stocker l'eau et trouver des solutions ?

C'est bien là toute la difficulté, nous n'avons que la nappe des ruisseaux et les pluies comme ressources. Eau du Pays de Saint-Malo optimise déjà les prises d'eau dans les barrages et favorise le développement des zones humides (châteaux d'eau naturels). De leur côté, les EAUX DE BEAUFORT ont atteint 700 000m<sup>3</sup> d'eau potable économisée par an en rendant le réseau plus performant. Aujourd'hui, c'est l'effort de chacun qui fera la différence.

700 000m<sup>3</sup> d'eau économisée semblent beaucoup, on doit pouvoir tenir longtemps avec ça ?

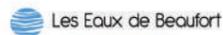
Non, pas tant que ça. Cela ne représente que 40 jours de consommation. Mais quand on est à 10 jours près, cela fait une vraie différence.

Mais que pouvons-nous faire alors ?

Dans un monde idéal, il faudrait recréer des zones humides, replanter des talus, creuser des espaces d'infiltration, des mares... Ralentir aussi la circulation d'eau dans les fossés et gérer les eaux de pluie sur les jardins (noues...) pour favoriser l'infiltration. Les arbres sont essentiels également. Ils régulent naturellement l'eau, protègent du vent qui assèche et favorisent les pluies locales. Il faut planter plus d'arbres !

Pour conclure, si nous ne voulons pas subir de coupure d'eau générale, tout est entre les mains de chacun ?

Oui bien sûr, nous sommes tous acteurs de notre eau, chacun à son rôle à jouer. Ce sont les petites gouttes d'aujourd'hui qui feront nos ressources de demain !



SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT - 32 rue de la rouelle à Dol-de-Bretagne - 02 99 40 08 33



## Dispositif d'inclusion numérique

Le dispositif d'inclusion numérique, mis en place au sein de Saint Malo Agglomération, doit permettre d'assister toute personne ayant des difficultés dans ses démarches au travers de l'utilisation d'un ordinateur et des application numériques.

Il prendra la forme d'un accompagnement à domicile ou en un lieu neutre, lors d'une permanence dans chacune des communes de l'agglomération.

Une conseillère numérique sera présente au Tronchet le **lundi après-midi** chaque semaine, pour se rendre soit au domicile de l'intéressé soit en mairie.

**L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS !**

La conseillère numérique vous accompagne, sur rendez-vous, à votre domicile ou dans un endroit public. Accompagnement individuel, en toute confidentialité.

**Éléonore BOUTEILLE**  
Conseillère numérique

☎ 06 07 53 58 89  
✉ e.bouteille@saint-jouan.com

La Fresnais	Lundi matin
Le Tronchet	Lundi après-midi
Plerguer	Mardi matin
Saint-Père	Mardi après-midi
Saint-Jouan des Guérets	Mercredi - Toute la journée
Saint-Suliac	Jeudi matin
La Ville-es-Nonais	Jeudi matin

Service gratuit, ouvert à tous

## Le Trophée de la « Route du Rhum

Destination Guadeloupe » en tournée dans les communes de l'agglomération pendant une année !

Organisée tous les 4 ans, la « Route du Rhum », course transatlantique à la voile, est un évènement nautique majeur qui réunit plus d'un million de visiteurs. Partenaire historique de l'évènement, Saint-Malo Agglomération met en place pour cette prochaine édition, une exposition itinérante du trophée dans ses 18 communes, dès le 22 novembre et jusqu'au départ de la course. L'occasion, pour chacun d'approcher un peu cette grande aventure sportive et humaine, et pour les communes, d'organiser de petits évènements ou rencontres autour de la course au large.

Du 22 novembre 2021 au 6 novembre 2022, chaque commune accueillera ainsi le trophée (placé en vitrine) durant plusieurs semaines pendant lesquelles seront organisés de petits évènements en lien avec la course.

Le trophée de de cette course à la voile, sera exposé au sein de la mairie de Le Tronchet du 9 mai au 29 mai 2022, et sera accompagné d'affiches détaillant les caractéristiques de cette course au large.

### Que faire si on soupçonne une intoxication ?

**Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.**

**Dans ce cas :**

- 1 **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 **Appelez les secours :**  
 112 : Numéro unique d'urgence européen  
 18 : Sapeurs Pompiers  
 15 : Samu
- 5 **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

### Comment obtenir des renseignements ?

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :**

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

**Sites d'informations :**

- [inpes.sante.fr](http://inpes.sante.fr)
- [prevention-maison.fr](http://prevention-maison.fr)
- [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr)
- [invs.sante.fr](http://invs.sante.fr)
- [developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr)

## LE MONOXYDE DE CARBONE

**Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi.**

## Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brûleur, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**

[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

# L'alimentation des enfants



## Pas à pas, votre enfant mange comme un grand

### Le petit guide de la diversification alimentaire

MANGERBOUGER.FR

Cette campagne d'information de Santé Publique France s'appuie sur le quotidien de Romy, Sacha, Gaby et Andréa, 4 bébés à différentes étapes de la diversification. Découvrez les 4 films sur Youtube. Ils seront également diffusés sur Facebook, Instagram, Pinterest et Snapchat. Par ailleurs, 6 tutoriels thématiques seront également mis à la disposition des parents.

La brochure « Pas à pas, votre enfant mange comme un grand. Le petit guide de la diversification alimentaire » est disponible à la commande et téléchargeable sur le site [mangerbouger.fr](http://mangerbouger.fr).

Des recettes évolutives selon l'âge de l'enfant sont proposées afin de permettre de préparer un seul repas pour toute la famille.

Découvrez tous les outils de la diversification alimentaire sur le site [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)



## Le Comité des fêtes

Bonjour à tous les Tronchétois et Tronchétoises,

Nous sommes heureux de ce nouveau départ de l'année 2021 grâce à deux manifestations : la braderie du 5 Septembre et le repas du 23 Octobre qui ont eu un grand succès. Dans l'espoir d'avoir plus de Tronchétois à nos manifestations à venir, voici notre programme :

- Concours de palets
- Théâtre
- Karaoké avec réservation
- Chasse aux œufs avec l'école le 3 avril
- Vide grenier en septembre
- Repas.

Tout ça en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Portez-vous bien en attendant de vous revoir dans nos manifestations.

N'oubliez pas ! Vous avez un repas et pas assez de vaisselle, pas de problème, le comité des fêtes peut vous en louer.

Vous avez des idées, des suggestions ou une question, n'hésitez pas à nous joindre au : [06 62 26 64 03](tel:0662266403) ou [06 51 90 89 99](tel:0651908999).

Vous pouvez nous suivre aussi sur Facebook :

soit par ce lien <https://www.facebook.com/comite.letronchet.5> ou

sur la page <https://www.facebook.com/comitedesfetesletronchet>

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année rendez-vous l'année prochaine, en attendant prenez soin de vous.

**Le bureau**



## Association des Parents d'Élèves

### C'est quoi ?

C'est une association à but non lucratif (loi 1901) ouverte à tous les parents d'élèves de nos écoles maternelles et primaires.

### C'est qui ?

L'association des parents d'élèves c'est avant tout une équipe de parents bénévoles et motivés, qui offrent de leur temps pour mettre en place des actions où chacun peut se sentir utile. Nous sommes convaincus de l'intérêt de partager, idées et compétences, pour le bien de nos enfants et de nos écoles.

### Quel est son but ?

Le but de l'APE est de collecter des fonds lors des différentes manifestations tout au long de l'année et de fédérer les familles autour de ces événements. Les bénéfices permettent d'apporter un soutien financier aux activités, sorties et besoins de l'école profitant ainsi à tous les enfants.

### Comment ?

Elle organise des événements festifs (fête de la rentrée, soirée jeux/pizzas, veillée de Noël, boum, chasse aux œufs, fête des écoles) qui permettent à la fois de récolter des fonds mais aussi de créer des moments partagés au sein de nos écoles et de nos villages. Elle crée des actions de ventes (sapins et chocolats de Noël, sacs personnalisés par nos enfants...).

### Quels sont les temps forts de l'année 2021-2022 ?

Comme pour toutes les associations, notre planning de l'année dernière s'est retrouvé chamboulé par la situation sanitaire. La participation des parents (mais pas que !) aux différentes ventes que nous avons proposées, nous a permis de mener à bien certains projets qui nous tenaient à cœur (financement des sorties scolaires, achat de jeux de cour,...).

Pour cette rentrée 2021, nous avons déjà rencontré de beaux succès avec notre fête de la rentrée et notre soirée jeux/pizzas ! Nous comptons sur vous pour être aussi présents lors de nos prochaines manifestations.

- **01/10/2021** : Fête de la rentrée (Salle des fêtes du Tronchet)
- **22/10/2021** : Soirée « **Jeux et Pizzas** » (Salle des fêtes du Tronchet)
- **Début Décembre** : **Vente de Sapins** pour embellir vos maisons pour les fêtes de fin d'année et **de chocolats de Noël** pour les gourmands !
- **04/12/2021** : Participation au Téléthon **organisation d'un baptême moto**
- **16/12/2021** : Passage du **Père Noël** dans les classes
- **17/12/2021** : **Veillée de Noël** (Soirée de convivialité)
- **Début 2022** : **Sacs isothermes** personnalisés par les œuvres de nos enfants
- **26/02/2022** : **Boum** des enfants (et moment de convivialité et de rencontre pour les parents)
- **03/04/2022** : **Chasse aux Œufs** (Au sein du cloître du Tronchet) et enfin

### 26/06/2022 : Fêtes des Écoles

### Comment participer?

- En devenant membre du bureau, vous intégrez l'association et participez à l'organisation des différentes actions menées tout au long de l'année. Chaque membre participe selon ses disponibilités (le bureau est renouvelé chaque année après la rentrée scolaire).
- En devenant bénévole, ainsi vous nous donnez un petit coup de pouce lors des manifestations selon votre temps et vos disponibilités. Toute aide est la bienvenue, même ponctuelle.
- En participant aux différentes actions : en échangeant un petit verre lors de nos manifestations, en achetant des tickets de tombola, des chocolats ou encore des sapins (d'ailleurs n'oubliez pas de toujours en faire profiter vos proches).

### CONTACT

Vous pouvez nous contacter par mail  
[apeletronchet@gmail.com](mailto:apeletronchet@gmail.com)



## Marche, détente et découverte



Quelle est belle notre Bretagne avec ses paysages exceptionnels, d'une part le vert émeraude de la mer et d'autre part sa campagne riche en forêts, landes et légendes.

Nos randonneurs se retrouvent toutes les semaines afin d'allier convivialité et exercice, chacun ayant le choix d'opter pour une randonnée de 3h le jeudi matin ou d'1h1/2 le mardi ou vendredi matin (en fonction de la période de chasse).

Qui ne connaît pas les cascades de Mortain, Le Havre de Sienne ou les Chaos du Gouët ?

Quel plaisir de se retrouver lors de la traversée Mont-St-Michel-Tombelaine, le circuit des Chapelles de Cancale ou celui du Vieux Viel lors de journées pique-nique !

N'oublions-pas notre randonnée locale avec pique-nique sous le kiosque à l'étang de Beaufort.

Que d'instantanés partagés simplement pour le plaisir de se retrouver, de rompre sa solitude ou pigmenter son quotidien !

Régulièrement des vacanciers d'Odalys se joignent à nous et j'en profite pour vous convier, Tronchétoises et Tronchétois, petits et grands, à venir nous rejoindre : se ressourcer, s'oxygéner et créer des liens, la marche est autant bénéfique pour le corps que pour l'esprit.

REJOIGNEZ-NOUS !

La Présidente, Mme Sue Oliva

VOUS AIMEZ LA RANDONNÉE, LA NATURE, LA CONVIVIALITÉ  
N'HESITEZ PAS A VENIR NOUS REJOINDRE

MARCHE DÉTENTE et DÉCOUVERTE  
35540 LE TRONCHET

Vous invite

A consulter son site web : <https://rando-letronchet35.fr>

A nous contacter par mail : [marche.deteinte.decouverte@gmail.com](mailto:marche.deteinte.decouverte@gmail.com)

A nous appeler au : 0680109924 0631211536

### CONTACT

Tél. 06 31 21 15 36  
<https://rando-letronchet35.fr/>

## Gym-Détente

Nous avons repris les séances courant septembre dans une quasi normalité : passe sanitaire et respect des gestes barrières, mais cependant heureux de retrouver notre Salle des Fêtes.

44 adhérents se sont inscrits et compte-tenu du contexte nous nous en félicitons et les en remercions.

Notre pique-nique du 22 juillet a rencontré un vif succès : nos adhérents se sont révélés d'excellents cruciverbistes sur le thème de la gym ; ensuite avant le goûter offert par l'Association, une promenade en forêt nous a permis de nous oxygéner.

Octobre rose : par solidarité, tous arboraient un vêtement ou accessoire rose et une cagnotte de 75€ a été remise à l'Association SINOO de St Malo.

Téléthon : une marche-santé d'1h1/2 ainsi que la confection et la vente de crêpes : merci aux adhérents participants et à nos animatrices.

Repas annuel : l'an passé il n'a pas eu lieu ; nous espérons que le samedi 19 mars 2022 nous pourrions festoyer et danser !

Enfin rappelons les modalités de Gym-Détente :

Le mardi soir à 19h avec Paskaline : cardio, gainage, renforcement musculaire, abdominaux.

Le jeudi après-midi avec Régine : Assouplissement, gainage, abdominaux.

De quoi nous maintenir en pleine forme et tout ceci dans une ambiance décontractée.

Cotisation annuelle : 50€.

### CONTACT

Pour tout renseignement :

Catherine Boursier : 06 80 20 22 13

Catherine Jouenne : 07 86 85 76 81



# Dojo



Après deux saisons compliquées, le Dojo de la Forêt du Mesnil a repris de façon « normale » ses cours de Judo et de Krav Maga à la rentrée de septembre.

En plus des entraînements, Les 70 licenciés du club ont pu participer aux premières animations de la saison : stage multisports (Judo, Piscine, sports collectifs) pendant les vacances de la Toussaint, tournois régionaux pour les compétiteurs et compétitions amicales pour les plus jeunes.

Pour ceux qui le souhaitent, il est toujours possible de nous rejoindre sur les différents groupes.

Catégories	Lundi	Mercredi
Éveil Judo - 4 ans (2017)		13h45 à 14h30
Baby Judo - 5 ans (2016)		14h30 à 15h30
Pré-Poussins - 6/7 ans (2014/2015)		15h30 à 16h30
Poussins - 8/9 ans (2012/2013)		16h45 à 17h45
Benjamins/Minimes/Cadets/Juniors/Séniors (2011 et avant)		18h00 à 19h30
Krav Maga Kids & Ados - 10 à 15 ans (2006 à 2011)	18h00 à 19h15	
Krav Maga Urban Self Défense (à partir de 16 ans)	19h30 à 21h00	19h30 à 21h00

## INFOS ET CONTACT

<https://dojodelaforetdumesnil.sportsregions.fr/>



# Téléthon



L'équipe municipale du tronchet a organisé le 4 décembre 2021 une journée au profit du Téléthon. Des animations organisées par les associations se sont déroulées vendredi soir et samedi après-midi, suivies d'une soirée cabaret animée par la troupe Micro Chant et organisée par Danielle Flaux 3<sup>e</sup> adjointe, avec 195 spectateurs.

Nous adressons tous nos remerciements au conteur Gérard Goré pour la randonnée nocturne du vendredi soir organisée par l'association Marche et Détente, à Julien et Christophe pour les baptêmes à moto avec l' Association des Parents d'Elèves.

A la gym pour leur animation, au comité des fêtes pour leur collaboration, et merci pour la généreuse participation de nos deux crêpières de la gym, des courageux teneurs de stand gâteaux, galettes et buvettes malgré la pluie et de tous les bénévoles qui ont œuvré pour la bonne réussite de cette journée.

## L'école des filles

Il était une fois ... l'école des filles dans les années 30 et 40. (deuxième partie)

### Comment se déroulait la scolarité ?

C'était le plus souvent à 6 ans que l'on faisait son entrée à l'école en petite division, c'est à dire en CP.

Simone se souvient très bien de son premier jour d'école. Elle était vêtue d'une blouse à carreaux rose-claire et rose-foncé. Et c'est le sourire aux lèvres qu'elle se rendit à l'école ce matin d'octobre 47 (à l'époque les vacances commençaient mi-juillet et se terminaient en octobre). Mais à midi, après une matinée dans la classe de Mme Duchemin, l'enthousiasme n'était plus le même. Elle dit à sa mère : " Je ne veux plus y retourner. Les fenêtres et les portes sont toujours fermées." Simone était habituée au grand air.

La scolarité se poursuivait en moyenne division puis dans la "grande classe".

« On passait un examen pour aller dans la grande classe » dit Odile.

Une petite soixantaine d'écolières étaient scolarisées à l'école des filles. Au début des années 40, elles étaient réparties en deux classes.

Les plus jeunes se souviennent d'une répartition en trois classes début des années 50.

Cette troisième classe avait été installée provisoirement au "Village". La cour de récréation était alors sur la place du Cerf.

A cette époque, le jour de repos était le jeudi. Le samedi, les élèves allaient en classe toute la journée.

### A 12 ans : Fin de la scolarité pour certaines, poursuite des études à l'école communale ou entrée au collège pour une minorité.

A 12 ans, certaines élèves ont quitté l'école pour aller travailler dans les fermes.

D'autres comme Annick, Ginette, Pierrette, Francine et Denise sont restées à l'école communale pour préparer le certificat d'études.

Michelle (Mme Commereuc) et Marie (Mme Blot) ont passé avec succès le concours d'entrée au collège.

Elles ont intégré le CES situé, à l'époque, place Chateaubriand à Dol. Elles étaient pensionnaires et ne revenaient que tous les quinze jours. Mme Commereuc raconte comment elle se rendait à vélo à Dol avec sa valise sur son porte-bagages. Mme Blot prenait le camion du courrier et c'est assise sur les colis qu'elle faisait le voyage jusqu'à Dol.

### L'emblématique certificat d'études primaires

A 14 ans, le certificat d'études (CEP) clôturait la fin du second cycle des études primaires.

Les élèves de l'école des filles du Tronchet allaient à Chateaufort pour passer les épreuves du certificat.

Mme Erussard s'y rendit à vélo. Et quelques années plus tard, c'est l'épicier " Victor Lemasson" qui fut chargé de conduire ces demoiselles aux épreuves.

Mais tout le monde n'était pas autorisé à passer cet examen. C'étaient l'institutrice ou la directrice qui décidaient de présenter les élèves qui avaient le plus de chances de le réussir. Les autres pouvaient se présenter à l'examen en candidate libre. Ce fut le cas pour Ginette. Et finalement, elles obtinrent le certificat.

L'examen comportait des épreuves écrites (dictée, rédaction, calcul mental, histoire-géographie...) et orales (récitation, chant, lecture...). Chaque épreuve était notée sur 10.

La note 0 était éliminatoire. Ce qui supposait qu'à la dictée qui comportait une quinzaine de lignes, il fallait faire moins de 5 fautes. Excepté les fautes d'accent, toute faute était pénalisée de 2 points.

Le brevet sportif pouvait rapporter un ou deux points qui comptaient pour la note finale du certificat d'études. Il comportait des épreuves de saut en hauteur, grimper de corde et lancer de poids.

Simone, lauréate au certificat d'études, a reçu un livret de Caisse d'Epargne avec un crédit de 5 francs offert par le département.

### Les cours ménagers

Après 14 ans, les volontaires s'inscrivaient aux cours ménagers payants qui se déroulaient à l'annexe de l'hôpital et qui étaient dispensés par Sœur Jeanne. Pendant trois ans, on y apprenait à cuisiner, coudre, tricoter. Les apprentissages demandaient des efforts et sœur Jeanne savait leur rappeler que "Vouloir c'est pouvoir".

A la fin de l'école ménagère, Reine est allée travailler dans une usine au bas Mesnil. Elle y fabriquait des cousins de voiture pour le Cameroun. Annick, Michelle ont trouvé du travail à la fabrique de cageots de la famille Besnard au Tronchet et Simone dans celle de Roz-Landrieux.

*L'école autrefois c'était l'époque où la règle claquait, le silence régnait en classe. On écoutait et on se taisait. Le maître très respecté des élèves et des parents avait la toute-puissance. Les enfants au comportement difficile étaient calmés au moyen du châtiement corporel.*

*Quant aux enfants en difficulté, on n'avait pas vraiment le temps de s'en occuper. La pédagogie différenciée n'était pas d'actualité !*

*Mais malgré tout, nombreuses sont les Tronchetoises qui considèrent cette période comme la plus belle de leur vie. Elles en parlent avec nostalgie.*

*Des années se sont écoulées mais les souvenirs restent à jamais gravés dans leur mémoire. Simone peut décrire avec force détails la blouse à carreaux qu'elle portait pour son premier jour d'école ainsi que l'affiche qui avait attiré son attention lors de son entrée en classe. Josette n'oubliera jamais la méthode qui lui aura permis d'apprendre à lire : la méthode rose « Nos amis Lili et Toto ».*

Témoignage de M. Hervé

La mère et la femme de M. Hervé ont été institutrices à l'école des filles au Tronchet.

Récemment, M. Hervé a partagé ses souvenirs avec les anciennes élèves de l'école des filles.

Christiane, son épouse y a enseigné pendant 19 ans, de 1950 à 1969.

Sa mère est arrivée au Tronchet en 1947 et a fini sa carrière au Tronchet.



Le couple occupait un des logements de fonction à l'école des filles. Mme Hervé occupait l'autre.

Il garde en souvenir les spectacles que les enfants faisaient à Noël et dont la représentation avait lieu dans l'ancienne salle des fêtes "Robert Surcouf".

M. Hervé travaillait à La Poste de Dol de Bretagne mais il s'investissait au sein de l'école. Il allait à Rennes récupérer les costumes que les institutrices avaient loués pour le spectacle de Noël. Il avait aussi fabriqué le décor des pièces de théâtre jouées par la classe des grandes.

L'hiver, il procédait régulièrement au nettoyage du poêle avant de partir au travail. Le bois livré par Plerguer, commune à laquelle Le Tronchet était rattaché, était de mauvaise qualité et très souvent encore vert. Cela rendait difficile le bon fonctionnement du poêle.

Il a aussi évoqué les nombreuses heures que son épouse passait à préparer la classe, corriger les copies.

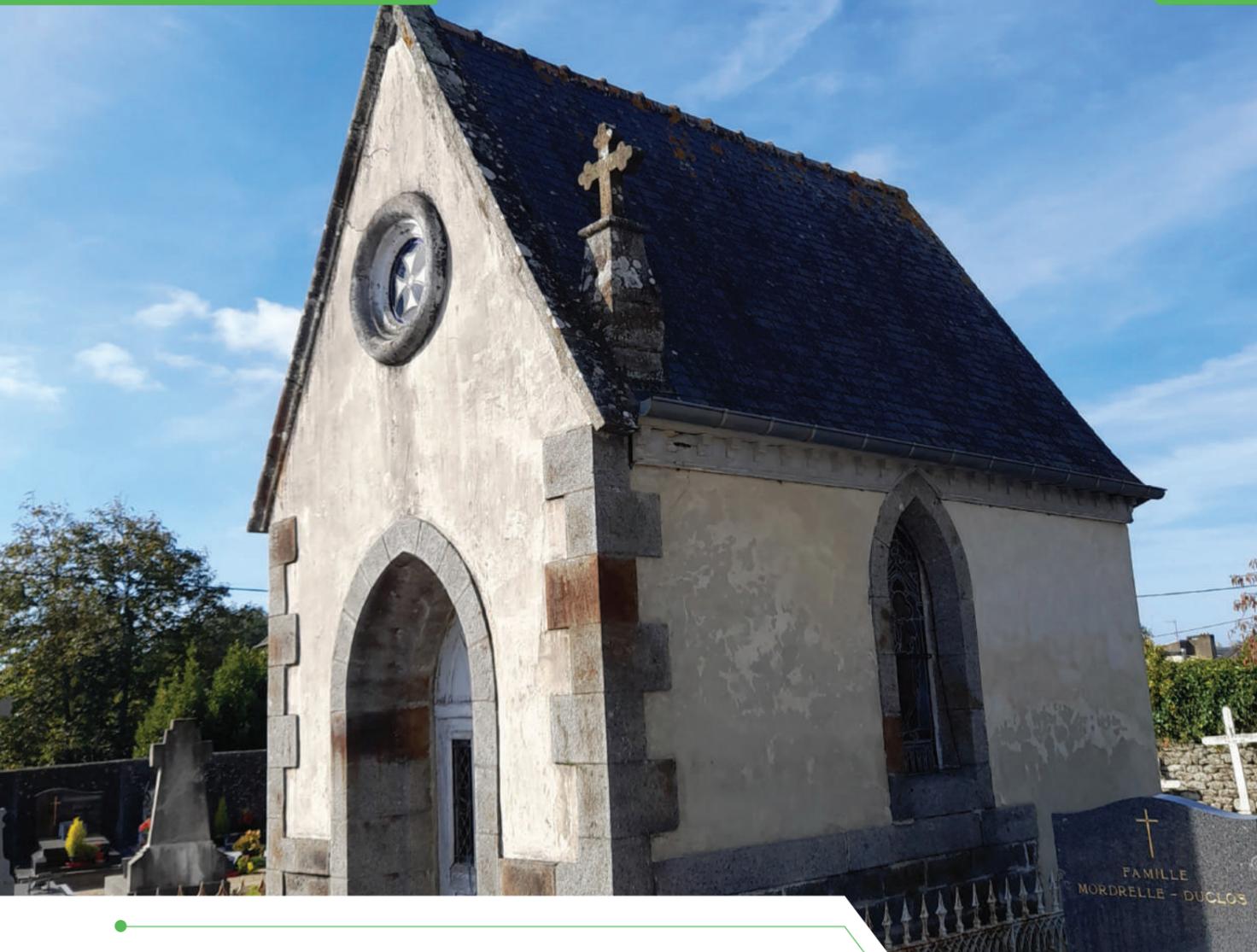
Mme Hervé est toujours vivante mais son état de santé ne lui permet pas de témoigner.

« C'était une bonne maîtresse, elle faisait bien apprendre » disent ses anciennes élèves.

**Merci à Mesdames Gibaud, Erussard, Dumas, Huard, Commereuc, Lelay, Leclou, Briand, Arnal, Blot, Simonet, Lebreton, Dauphin, Luciani ainsi qu'à M. Hervé pour leurs témoignages.**

Dans le prochain bulletin, vous pourrez lire des anecdotes sur l'école des garçons.





## Le patrimoine de Le Tronchet

Il y a quelques semaines, la communauté d'agglomérations de Saint-Malo a transmis à la commune de Le Tronchet un document qui devait répertorier l'ensemble du patrimoine communal. Le projet était louable mais à notre grande surprise, ce document se contentait de lister l'inventaire déjà établi par le ministère de la culture datant de 2006, exhaustif sur les monuments telle l'abbaye ou l'école mais incomplet sur la question du petit patrimoine tels les puits, fournils et autres croix de chemin. Et il est difficile d'en vouloir à l'agglomération. En effet, le petit patrimoine des communes est bien souvent oublié des inventaires car il est souvent jugé insignifiant ou inintéressant et même parfois pire : inutile. Or, à Le Tronchet, nous croyons que ce patrimoine a sa place et c'est pourquoi durant le mois d'octobre 2021 nous avons décidé de le répertorier pour en connaître son importance et son état mais aussi pour tenter de retrouver l'histoire de ce patrimoine méconnu et pourtant si proche de nous.

### En mémoire des Tronchetois

Pour commencer notre tour communal du petit patrimoine, il n'est rien de mieux que de vous faire ou refaire découvrir les stèles et monuments qui honorent la mémoire des Tronchetois qui ont, durant toute leur vie, œuvré pour la commune et qui l'ont parfois donnée pour la liberté.

On en dénombre quatre sur le territoire communal. Le plus ancien est dédié à l'abbé Caperan (1754-1826), premier recteur de Le Tronchet. Il est situé en face du cimetière.

L'abbé Caperan était un homme de lettres et linguiste spécialiste des langues orientales. Il fut professeur d'hébreu de François-René de Chateaubriand avant de venir se retirer à l'abbaye de Le Tronchet en 1810. C'est lui qui obtint que notre commune soit érigée en paroisse en 1826, année de sa

mort et de l'érection de ce monument en mémoire et souvenir de ce grand homme. Vous pouvez d'ailleurs observer sa sépulture dans le cimetière communal, juste à l'arrière du monument aux morts qui, lui, nous rappelle les malheurs de la guerre.

Les deux autres monuments commémoratifs sont également là pour nous rappeler à notre mémoire les événements de la seconde guerre mondiale. L'un se situe au carrefour de la croix de la mission et est dédié à Constant Lefeuvre. L'autre se situe face à l'entrée de Saint-Yvieux et est dédié aux résistants du maquis du même nom, tous morts en déportation.

L'importance de ces monuments pour l'histoire de notre commune est donc primordiale car ils rappellent à nos mémoires des hommes et empêche que nous ne les oublions.

### Morts vous dites ?

En parlant de mémoire, quoi de mieux qu'arpenter le cimetière pour comprendre que même une sépulture peut être du patrimoine car celles-ci racontent des pans entiers de l'histoire communale. Vous connaissez sûrement la chapelle mortuaire de la famille Surcouf, érigée en 1868 pour y inhumer Adolphe Surcouf, fils du célèbre corsaire.

Si cet éminent homme est enterré sur notre commune, c'est parce que la famille Surcouf choisit dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle de s'installer sur notre commune. Cette chapelle nous rappelle le lien qui unit le village à cette famille, toujours propriétaire du château de Haut-Mesnil, sur la route de Miniac-Morvan, autre bâtiment important du patrimoine tronchetois.

D'autres sépultures d'hommes et de femmes importants sont présents au cimetière. Vous pourrez admirer les tombes de la famille Bagot, riche banquier Rennais originaire de Le Tronchet. Vous direz « et alors ? ».

Et bien sachez que la famille Bagot, et surtout Alexis Bagot (1824-1903) a légué une part de sa fortune pour construire l'hôpital de Le Tronchet, aujourd'hui l'EPHAD, inauguré en 1908. Il fit ce geste en mémoire de sa fille, Marie-Louise Denot (1884-1902), décédée des suites de la tuberculose à seulement 18 ans. C'est pour cette raison que l'hôpital portait originellement le nom de « Hôpital Marie-Louise », comme on peut encore le voir inscrit sur la façade du bâtiment. La tombe de Marie-Louise s'observe à côté de celle de son père. Juste devant cet ensemble de tombes, se trouve celles des abbés de Le Tronchet.

Si la lecture des inscriptions est parfois impossible, nous avons identifié pas moins de cinq clercs, dont quatre des seize recteurs que la commune a comptés entre 1826 et 2005, qui sont respectivement Arnaud Caperan, Pierre Lefoul et Louis

Launay, l'abbé Faustin n'ayant qu'une plaque car enterré dans son village d'origine et non à Le Tronchet.

Vous comprendrez donc qu'une sépulture représente un morceau de patrimoine autant par son importance historique que par sa beauté esthétique.





XXXXXX  
XXXXXXXX

